



MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET
DES COMPTES PUBLICS

Communiqué

Jeudi 26 octobre 2017

Restitution aux autorités égyptiennes de huit pièces archéologiques saisies par la douane française en janvier 2010

Dans le cadre de la visite officielle en France du Président de la République Abdel Fattah Al Sissi (23 – 25 octobre 2017), les autorités françaises ont remis aux autorités égyptiennes, ce jeudi 26 octobre, au ministère de la Culture, huit pièces archéologiques, saisies par la douane en janvier 2010.

M. Stéphane Romatet, ambassadeur de France en Egypte, a remis les pièces archéologiques à l'ambassadeur d'Égypte en France, son Excellence M. Ehab Badawi, en présence de la directrice des musées de France, Marie-Christine Labourdette et du directeur général des douanes et droits indirects, Rodolphe Gintz.

Ces antiquités, statuettes et tablettes, vieilles de plus de 3000 ans, avaient été découvertes en janvier 2010, dissimulées par un résident britannique. Une enquête judiciaire avait alors été ouverte par le parquet de Paris. Menée par le service national de douane judiciaire (SNDJ), elle avait permis d'identifier et démanteler un réseau qui organisait le transfert de biens culturels de l'Égypte vers le Royaume-Uni, en transitant par la France.

L'expertise du département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre a révélé que les statuettes et tablettes interceptées étaient des biens culturels égyptiens authentiques, datant du premier millénaire avant Jésus-Christ. Ces objets archéologiques sont formellement interdits à l'exportation hors du sol égyptien sans l'autorisation du gouvernement égyptien.

Conservées depuis 2012 au ministère de la Culture (Direction générale des patrimoines / Service des musées de France), elles ont été remises aux autorités égyptiennes, conformément aux engagements internationaux de la France, et

Contacts

Ministère de l'Europe et des
Affaires étrangères
01 43 17 57 57
presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Ministère de la Culture
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr

Ministère de l'Action et des
comptes publics
01 57 53 41 03 – 06 14 76 26 92
presse@douane.finances.gouv.fr

notamment dans l'esprit de la Convention de 1970 de l'Unesco relative à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels.

Déterminée à lutter contre le trafic illicite de biens culturels, la France est particulièrement impliquée tant au niveau national, qu'à l'échelle multilatérale pour mobiliser la communauté internationale autour de la protection du patrimoine culturel.

« Je me réjouis de cette restitution faite aujourd'hui à l'Egypte, qui est emblématique de la coopération étroite sur les sujets de contrôle à la circulation des biens culturels entre les administrations du ministère de la Culture et de la douane, et démontre la détermination de la France à lutter contre le trafic de biens culturels et à œuvrer à la protection du patrimoine menacé, » a déclaré Françoise Nyssen, ministre de la Culture.

« La lutte contre le trafic de biens culturels, notamment en provenance de zones de conflits où peuvent survenir des pillages, fait partie des missions de la douane. Je suis très fier que nos services aient contribué au retour aujourd'hui de ces antiquités sur le sol égyptien.

Nous approchons de 2018, année européenne du patrimoine culturel : la mobilisation des douaniers pour la préservation le patrimoine culturel de l'humanité se poursuit également dans ce cadre. Nous travaillons notamment à faire aboutir un dispositif européen de contrôle renouvelé, » a déclaré Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics.

Contacts

Ministère de l'Europe et des
Affaires étrangères
01 43 17 57 57
presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Ministère de la Culture
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr

Ministère de l'Action et des
comptes publics
01 57 53 41 03 – 06 14 76 26 92
presse@douane.finances.gouv.fr